HAL open science

“ Des historiens et du jasmin ”

Dominique Avon, Youssef Aschi

▶ To cite this version:

Dominique Avon, Youssef Aschi. “ Des historiens et du jasmin ”. Affaires stratégiques, 2011, n°1, p.27-39. halshs-00623733

HAL Id: halshs-00623733
https://shs.hal.science/halshs-00623733

Submitted on 13 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Aschi-Avon
avril 2011

DES HISTORIENS ET DU JASMIN

Les historiens ne s'engagent pas sans une relative inquiétude sur le terrain de l'immédiateté. Ils le font avec d'autres outils que les journalistes, les sociologues ou les spécialistes de science politique. A partir d'une démarche plus inductive que déductive, leur grille de lecture principale s'articule sur les nœuds qui lient « permanences » et « ruptures ». Dans le cours d'un épisode révolutionnaire, ils ont cependant du mal à ne pas percevoir, comme les autres observateurs et analystes, l'unique *mouvement* alors que, des années durant, la représentation d'un *gel* politique a prévalu. Peuvent s'ajouter à l'impression dominante des affinités particulières, susceptibles de ne pas les laisser insensibles : la référence à la « liberté d'expression » dont ils ne bénéficient pas toujours pour exposer le fruit de leurs recherches, la reconnaissance d'une tension entre le « propre » et l' « universel » à rebours des thèses culturalistes à la mode dans la période post-coloniale, elles-mêmes en réaction contre la promotion d'une « occidentalisation » conçue comme voie unique de transformation vers un avenir plus radieux que le présent. Parce qu'ils sont aussi citoyens du monde, le plus difficile à maîtriser est cette retenue consistant à ne pas projeter sur l'objet brûlant leurs souhaits, leurs craintes ou leurs espérances, jugements de valeur à l'appui. Cette précaution étant prise, nous pouvons rappeler que nos travaux se distinguent de la conception historienne selon Raymond Aron[1] et souligner que notre préoccupation de chercheurs est d'abord « *ce* qui s'est passé » non « *en quoi* ce qui s'est passé concerne les membres d'un groupe particulier »[2].

Que dira-t-on, dans deux siècles, de cette journée du 14 janvier 2011 ? Des Tunisiens ont donné le ton d'une « révolution », pour eux[3] et pour un monde de langue arabe qui n'avait plus connu ce sentiment collectif de prise en main depuis le moment des affranchissements coloniaux. Les causes structurelles ont été analysées par le détail : élévation générale du niveau de vie mais creusement des inégalités ; progrès de l'instruction, masculine et féminine, avec conséquences sur le plan démographique (baisse du taux de mortalité puis de natalité)[4] ; diffusion des outils technologiques de communication permettant de promouvoir des contenus formatés avec des variantes locales (sports, loisirs, musiques, informations) ; migrations pour motifs politiques et économiques ; études à l'étranger ; tourisme… Ainsi donc -les jeunes générations le savent mieux que celles qui ont précédé-, on débat de la « laïcité » à Paris et à Damas[5], on manifeste au sujet de caricatures à Copenhague et à Téhéran, on subit la même crise financière à Washington et à Dubaï, on s'inquiète de l'appauvrissement des ressources en eau à Amman et à Munich, on apprend à contourner la censure étatique à Alger et à Pékin, on s'interroge sur la « liberté de conscience » à Beyrouth et à Rome. Mais, tant que l'*événement* n'a pas eu lieu, cette communauté de destin partielle ne se laisse pas aisément dévoiler. Au printemps 2011, cet événement fut la chute d'un dictateur et d'un régime qualifié de stable de part et d'autre de la Méditerranée. Celles et ceux qui se sont mobilisés au sein du peuple tunisien ont dévoilé la fragilité de l'édifice.

---

[1] Raymond Aron, *Introduction à la philosophie de l'histoire. Essai sur les limites de l'objectivité historique*, Paris, Gallimard, « Tel », 1981, 589 p.
[2] Eric Hobsbawm, « Le pari de la raison. Manifeste pour l'histoire », *Le Monde diplomatique*, décembre 2004, p. 20-21.
[3] Bel Haj Hmida Bochra, « Tunisie : l'événement le plus important depuis l'indépendance », *Le Nouvel Observateur*, n° 2411, 20-26 janvier 2011.
[4] Emmanuel Todd, *Allah n'y est pour rien ! Sur les révolutions arabes et quelques autres…*, arretsurimages.net, mai 2011. Premier chapitre en ligne sur le site : http://www.arretsurimages.net/todd/.
[5] Georges Tarâbîshî, 'Azîz Al-'Uzma, 'Âtif 'Atyyia, *Al-'Almâniyya fî al-Mashriq al-'arabî*, Damas, 2007, 181 p. Pour une mise en perspective : Dominique Avon et Amin Elias, « Laïcité : Navigation d'un concept autour de la Méditerranée », *Droits de Cité*, 3 janvier 2011, en ligne sur le site : http://droitdecites.org/2011/01/03/religions-secularisation-et-laicite-des-concepts-en-mouvement-dcie/#more-9529

La libération de la parole et du geste

« On ne montre pas du doigt le palais du président ! ». Prononcée il y a quelques années par un chauffeur de taxi, la formule en disait long sur le caractère policier du régime de Ben Ali. Dans les jours qui ont suivi le départ du président tunisien, les termes de « dictateur », de « tyran » et de « brute sanguinaire » ont fleuri dans des correspondances électroniques qui, jusqu'alors, ne laissaient transparaître que des euphémismes pour donner à entendre une forme d'opposition partagée. Quel universitaire n'est pas monté dans un avion en se disant que son voisin de bord avait davantage le comportement ennuyé d'un membre des services de sécurité plutôt que celui d'un homme d'affaires, d'un touriste ou d'un père de famille de retour d'une visite. Quel spécialiste n'a pas été invité, avec plus ou moins d'ardeur, par un intervenant d'une salle de conférence située hors de Tunisie, à modérer un propos qualifiant trop directement de « dictature » le régime de l'homme à la couleur violette. En Tunisie même, il allait de soi que tout colloque ou congrès était ouvert et clôt par des paroles de louange[6] au « président bien aimé ». Il ne manquait cependant pas de héros, ayant ou non tâté des geôles, expliquant un soir dans tel restaurant de Tunis les exactions du clan Traboulsi, le caractère non démocratique du régime voire la conviction qu'avait Bourguiba que le peuple[7] devait être, pour un temps à tout le moins, conduit d'une main ferme.

Le 7 novembre 1987, après avoir déposé le fondateur de la Tunisie indépendante face à la puissance coloniale française, Ben Ali a promis de remettre la pratique politique en accord avec la Constitution de 1959, déclaration confirmée dans la législation relative à la vie politique et associative, à la presse et au Conseil constitutionnel. Dix ans plus tard, n'ayant plus besoin de légitimation autre que la sienne et celle de son combat contre les formes violentes de l'extrémisme religieux, le président a étouffé toute possibilité de débat politique. Le CNLT (Conseil national pour les Libertés en Tunisie) est alors fondé par quelques dizaines d'intellectuels et de personnalités inscrites dans la mouvance démocratique, le plus souvent de gauche. Son projet consiste à intégrer la défense des « droits de l'homme » dans la perspective d'une réorganisation d'ensemble du système politique tunisien. L'instance n'est pas légalisée. Ses membres sont persécutés, ils dénoncent la torture, les décès dans les prisons, la corruption et l'instrumentalisation de la justice. En 2000, l'écrivain et journaliste Tawfiq Ben Brik entame une grève de la faim pour accuser un système qui bénéficie d'une complaisance générale au nom de la lutte contre le fondamentalisme, notamment celui qui a sévi pendant dix ans dans l'Algérie voisine avec des prolongements sur le sol tunisien. L'écho international de cette dénonciation est accru en 2005 lorsque, de concert, la LTDH et Reporters sans frontière perturbent la deuxième phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI)[8]. Des partis renaissent sous de nouveaux noms, d'autres voient le jour et la puissante UGTT adopte la ligne tendue d'une expression possible de mécontentements dans des limites tolérées par le pouvoir.

La jeunesse estudiantine est en pointe, plutôt isolée même si ponctuellement, comme à Gafsa, les revendications politiques sont combinées aux revendications sociales : un diplôme doit déboucher sur un emploi ; le sous-sol tunisien ne peut être laissé aux seuls intérêts privés et étrangers. La fréquentation de la pierre de Socrate, à la faculté de droit de Tunis, (re)devient un symbole de la contestation. L'extrême gauche, trotskiste ou maoïste, a pour étendard la revue clandestine *Kaws al-Karama*. Bénéficiant du développement d'internet, et en dépit d'une censure active et compétente, des sites, des forums de discussion et des revues

[6] Ce fut le cas, par exemple, lors du colloque organisé à la Zitouna, les 23-25 février 2010, sur le thème de « L'enseignement des sciences religieuses dans les institutions universitaires ».
[7] Les historiens ne disposent pas encore de travaux synthétiques sur l'histoire des conceptions du « peuple » dans le monde de langue arabe. Il y a, là, un champ fertile de recherches à venir.
[8] Jean-François Julliard, « Tunisie : 'Vous n'avez aucun droit ici, vous êtes les bienvenus en Tunisie ! », juin 2005. Enquête téléchargeable en ligne à l'adresse suivante : http://fr.rsf.org/IMG/pdf/rapport_tunisie_FR.pdf.

électroniques se multiplient : Takriz, Kalima, Aqlam on Line, Alternatives Citoyennes, Tunisnews, Tunezine… Signe d'un changement, en mai 2010, Slim Amamou, Yassine Ayari, Aziz Amami, enfants de personnalités introduites dans les plus hautes sphères du pouvoir, déposent une autorisation de manifestation contre la censure de la « toile ». Ils sont interrogés, puis libérés, avant d'être à nouveau arrêtés en janvier 2011. Le motif : leur appartenance au groupe international *Anonymous* dont le but consiste à trouver les moyens techniques de contourner la censure et de bloquer des sites gouvernementaux (ceux de TV7, du Ministère de l'Intérieur, du Ministère des Affaires extérieures et de la Banque centrale). Ils sont libérés le 13 janvier sur intervention de personnalités influentes dont Marwan Mabrouk, gendre du Président introduit dans le milieu des relations franco-tunisiennes, et Hakim Karoui. Ce dernier, fils d'universitaires ayant fait carrière en France et neveu de Hamed Karoui -Premier ministre de 1989 à 1999-, a été maître de conférences à Sciences Po, conseiller de Jean-Pierre Raffarin à Matignon (période durant laquelle il a promu le projet de Cité nationale de l'immigration), puis conseiller technique chargé des « études et prospectives » de Thierry Breton. En 2011, il est directeur au sein de Rothschild & Cie Banque, en charge des fusions/acquisitions en Afrique et sur le pourtour méditerranéen. Il est également président fondateur du *Club XXIe siècle*, structure visant à sensibiliser des personnalités françaises à la « diversité », et fondateur du groupe *Young Mediterranean Leaders*.

La fuite de Ben Ali, provoquée par l'attitude du général Rachid Ammar, limogé le 11 janvier pour avoir refusé de faire tirer sur les manifestants puis réinstallé dans ses fonctions et porte-parole du conseil des chefs d'Etat-Major, recèle encore des zones d'ombre[9]. La Garde présidentielle avait-elle les moyens de faire revenir le président déchu entre le 14 et le 15 janvier ? Quels ont été, en coulisses, les engagements respectifs des autorités françaises, états-uniennes et saoudiennes en lien avec les hauts responsables du pouvoir politique et militaire ? Le fait est que les partis d'opposition « illégaux » (PCOT, dont le président Hamma Hammami a été emprisonné le 12 janvier ; CPR, Congrès Pour la République de Moncef Marzouki en exil en France ; Ennahda, parti de Rached Ghannouchi en exil en Angleterre) n'ont pas de représentants dans le premier gouvernement de Mohammed Ghannouchi. Une forme de continuité est maintenue par des représentants du RCD et des partis d'opposition « légaux » (PDP, Ettajdid, FDLT) ainsi que des membres de l'UGTT et des personnalités de la société civile dont le plus remarqué est Slim Amamou, nommé Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Les premières mesures s'inscrivent dans le champ des libertés publiques : libération des prisonniers d'opinion ; levée de l'interdiction d'activité de la LTDH ; suppression du Ministère de la Communication qui était d'abord celui de la censure ; suppression de la loi de 1992 sur les associations permettant les affiliations sans droit de réserve, ce qui permettait aux hommes du pouvoir de les infiltrer systématiquement.

Deux tendances se cristallisent alors pour s'opposer dans un climat où l'euphorie et la crainte se jouxtent. L'une, principalement animée par l'UGTT, pousse à l'éviction de tous les hauts responsables en poste sous l'ère Ben Ali. Elle alimente les manifestations (18, 23, 27 janvier) et les sit-ins par des revendications sociales parfois sans consultation avec les syndicats (par exemple pour l'appel à une grève illimitée des instituteurs et des professeurs). L'autre, dénonçant le rôle de l'UGTT sous la présidence d'Abdessalem Jrad et ses compromissions avec le régime déchu, appelle à une reprise du travail sans le préalable d'une rupture politique totale. La première tendance obtient gain de cause à la suite des manifestations massives du 27 février, avec le départ de Mohammed Ghannouchi auquel succède l'avocat Béji Caïd Essebsi. On compte plusieurs dizaines de victimes durant ces semaines troublées. Le 7 mars, la Sûreté de l'Etat et la Police politique sont dissoutes, le 9 c'est au tour du RCD de disparaître. Le défi à relever ? Fixer, en une poignée de mois, les règles générales d'un système politique conforme à la volonté populaire.

[9] Pierre-Robert Baduel, « Tunisie : le rôle complexe et déterminant de l'armée », *Le Monde*, 10 février 2011.

Les débats autour des référents constitutionnels

Les Tunisiens disposent d'une Constitution. Celle-ci, adoptée en 1959, ne paraît plus convenir à leurs aspirations en raison, notamment, des modifications opérées par Ben Ali pour servir le caractère autoritaire de son pouvoir. Dès le lendemain de la chute de ce dernier, un Comité supérieur de Réforme politique a été mis sur pied. Il est présidé par Yadh Ben Achour, Professeur à la Faculté des Sciences Juridiques de Tunis, doyen de 1993 à 1999, démissionnaire du Conseil Constitutionnel en 1992 en signe de protestation contre la loi sur les associations et auteur de plusieurs ouvrages dont *Politique, Religion et Droit dans le Monde Arabe*. En conclusion de cet ouvrage, paru vingt ans avant la « révolution de jasmin », Ben Achour faisait part d'une conviction en forme d'aspiration : « un peuple de citoyens qui se définissent par rapport à leur allégeance politique à l'Etat, à la cité politique, et qui ne confondent pas leur qualité de citoyens avec leur qualité de croyants ou toute autre qualité. Il faut distinguer le domaine de la souveraineté, celui de la sensibilité, celui de la moralité, celui de la spiritualité. La démocratie suppose la clarification des idéaux. Cela nécessite par conséquent non point la négation de la religion mais une intériorisation de la religion […]. La religion ne peut qu'y gagner ; la politique la corrompt en effet presque par fatalité, parce que, dans la cité, la politique reste chez elle, tout près de ses principes »[10]. Cet universitaire se disait conscient d'une difficulté centrale : historiquement, la « démocratie » se présente comme un objet à acculturer dans le monde de langue arabe majoritairement musulman. Aussi ne cache-t-il pas son enthousiasme sur son blog à la fin du mois de janvier 2011, lorsqu'il reprend un article opposant le « démocrate » et le « théocrate » pour lui apporter des correctifs : « La Révolution tunisienne, révolution durant laquelle les slogans islamistes étaient totalement absents, est un événement inaugural capital parce qu'il remet en cause cette analyse. Désormais la démocratie est intériorisée par l'ensemble du peuple. Elle devient véritablement une demande interne »[11].

Les faits sont cependant plus complexes. Lorsqu'il revient en Tunisie après plus d'un quart de siècle d'exil, et en consonance avec la plateforme du mouvement du 18 octobre 2005 sur laquelle se sont accordés le PDP, le PCOT et Ennahda, Rached Ghannouchi écarte volontairement toute référence religieuse qui pourrait nuire à la légalisation de son parti par le Ministère de l'Intérieur. Il répond aux journalistes européens qui l'interrogent en affirmant qu'il accepte les règles du jeu démocratique et, selon ce qu'en rapportent des journalistes arabes, en ajoutant qu' « il n'y a pas de place pour la *sharî'a* en Tunisie »[12]. D'autres déclarations le montrent soucieux de s'inspirer du modèle turc, désireux même d'aller prendre la mesure du système sur place, et sans ambition personnelle dans la perspective d'une élection présidentielle. Mais, au fil des semaines, le propos s'infléchit pour souligner son rôle propre ainsi que celui de son parti[13] dans ce qu'il appelle une « révolution consacrée ». S'il n'est pas question de promouvoir un « régime islamique » par la force, selon une ligne adoptée par le congrès du MTI en avril 1981[14], il n'en demeure pas moins possible de le faire advenir par la conviction, en utilisant la voie démocratique qui est « le meilleur système en l'absence de système islamique ». Le schéma d'un tel « régime » n'ayant jamais été dessiné avec précision par Ennahda, en dépit de références à des notions comme celle de *shûrâ*, le discours porte sur des mesures symboliques, qui entrent dans le champ des mœurs plus que dans celui d'une configuration politique spécifique : port du hijâb ; non consommation d'alcool. Ainsi, pour limiter puis faire disparaître l'ouverture des débits de boissons

[10] Yadh Ben Achour, *Politique, Religion et Droit dans le Monde Arabe*, Tunis, Cérès Productions Cerp, 1992, p. 261.
[11] Yadh Ben Achour, « L'action politique commune entre 'démocrates' et 'théocrates' dans le monde arabe », http://yadhba.blogspot.com/, consulté le 24 janvier 2011.
[12] « Râshid Al-Ghanûshî ya'ûd ilâ Tûnis : lâ makân lil-sharî'a », *Al-Safîr*, 31 janvier 2011.
[13] Interview donnée sur Al-Jazira, le 22 février 2011.
[14] http://www.awu-dam.org/book/01/study01/351-t-m/book01-sd019.htm

alcoolisées qui sont étroitement conditionnés par la présence massive de touristes non musulmans sur le sol tunisien, Rached Ghannouchi envisage la possibilité de la sortie de la dépendance à l'égard de ce secteur d'activité à l'échelle d'une génération[15], sauf à le centrer sur une demande touristique intérieure plus dynamique, ce qu'il a précisé lors du meeting organisé par son parti à Hammamet le 17 avril. Le leader s'exprime peu sur le contenu de l'enseignement qui porte l'empreinte d'un ministre de l'éducation qui fut loué et décrié : Mohammed Charfi. Il se montre discret au sujet du Code du statut personnel et de l'application éventuelle des *hudûd*, mais il défend une forme de particularisme maghrébin sur le rôle nécessaire des femmes dans le développement de la société[16].

Ennahda, qui a compté jusqu'à 700 prisonniers dans ses rangs sous le régime de Ben Ali sans que la répression ne mette un terme au militantisme de ses membres dans les lycées et les quartiers populaires, a obtenu une reconnaissance légale. Ce n'est pas le cas du parti Es-Salaam, ni du parti sunnite tunisien, ni du Hizb al-Tahrir, actif lors de certaines manifestations du mois de mars. Le projet de cette dernière organisation, qui revendique l'usage potentiel de la violence, dont l'extension est entravée dans le monde arabe à l'exception du Liban[17], mais importante en Europe, est connu : rétablissement du califat[18] ; refus de reconnaissance des frontières des Etats constitués à l'époque contemporaine ; définition d'un « espace islamique » dans lequel seul peut s'appliquer une *sharî'a* assimilée à tel ou tel élément de la tradition du *fiqh* sunnite ; mise en application de règles d'inégalité (musulmans-non musulmans ; hommes-femmes) conformes à cette tradition ; considération de l'espace situé en dehors de celui qui est régi par le calife comme étant un *dar al-harb*[19]. D'autres groupes ont également fait entendre leur voix, ils réactivent les tensions des années 1986-1990 qui, via le Jihad islamique, prolongeaient la montée du FIS dans l'Algérie voisine. En 2007 encore, la fusillade de Soleiman, entre les forces de l'ordre et l' « Armée de Assad Ibn Fûrat » révélait que le leader Lasaad Sassi avait reçu l'aval des chefs du GSPC pour recruter des Tunisiens et créer une cellule de soutien logistique. Mais de nouvelles organisations naissent parfois du mouvement révolutionnaire lui-même. Lors de la manifestation du 26 janvier, la Kasba a vu s'élever –parmi d'autres- une tente bédouine occupée par un Amir al-Mu'minîn autoproclamé qui reçut tour à tour les principaux dirigeants des groupes de manifestants. Moncef Marzouki s'est fait huer et menacer au point de devoir quitter les lieux, tout comme certains militants de l'UGTT. Ce « Prince des croyants » s'est, ensuite, installé à la frontière tuniso-lybienne où il a tenté d'établir un pouvoir politico-religieux appuyé sur les ressources du commerce transfrontalier. En vain : les habitants de Ras Ejjedir l'ont délogé par la force[20].

De leur côté, les « laïcs », qualifiés de « Ch'laïques » ou « Ch'leikiya » (« tongues ») par leurs adversaires ou leurs ennemis, ont fait également montre de leur engagement. Ils savent qu'une partie de l'opinion peut être sensible à certaines thèses, notamment dans le milieu universitaire. Hamadi Redissi[21], devant une foule partagée, a défendu le principe d'une séparation du politique et du religieux en renonçant à toute référence à « l'islam » dans la Constitution. Son raisonnement est le suivant : le rapport de forces n'est, actuellement, pas en faveur des groupes exprimant la volonté de placer le référent religieux au cœur de la vie

[15] Interview sur la radio tunisienne Shams-FM, le 6 Avril 2011.
[16] Entretien paru dans 'Ali Al-'Amî, *Al-'Almâniyya wa al-Mumân'aa al-Islâmiyya. Muhâwarât fî al-Nahda wa al-Hadatha*, Londres, Dar al-Saqi, 1999, p. 19-20.
[17] Cf. « Tayyar al-Mustaqbal yuharik zirâ'a-ha al-salafiyya lil-tazhâhur ghadan al-jum'a », 21 avril 2011, www.tayyar.org.
[18] Interview de Nabil Manaï, membre du Bureau Politique de Ettahrir (Hizb al-Tahrir), sur Mosaïque FM, le 28 février 2011. Dans une autre émission de radio, le 14 mars 2011, Nabil Manaï a réaffirmé son programme politique consistant à jouer de la démocratie afin d'accéder au pouvoir, pour l'abolir ensuite et instaurer le « califat islamique » et l'interdiction des partis politiques qui n'ont pas de référents religieux (http://www.mosaiquefm.net/index/a/ActuDetail/Element/13587-Nabil-Mana%C3%AF-d%C3%A9nonce--le-deux-poids-deux-mesures--des-autorit%C3%A9s.html).
[19] *Mithâq alUmma*, fascicule diffusé gratuitement par le Hizb al-Tahrir, Beyrouth, Dâr al-Umma, 2010, voir en particulier les p. 15-20.
[20] Cf. http://www.tunipresse.com/article.php?id=55805.
[21] Son dernier ouvrage, *La tragédie de l'islam moderne*, paru au Seuil en mars 2011, est dédié à Mohamed Bouazizi « qui en s'immolant par le feu a ravivé la flamme de la liberté… ».

politique ; mais nul ne pouvant prédire ce que sera le paysage politique dans une génération, il doit se prémunir contre toute tentative d'interprétation de la nouvelle Constitution qui laisserait la porte ouverte à l'affirmation d'un magistère religieux dans le champ politique. Cette position rejoint celle de l'Universitaire Samia El Mechat qui, dans la perspective d'une « Tunisie démocratique, libre, plurielle et fraternelle » appelle à la « sûreté », à la garantie des « libertés publiques », à la « séparation des pouvoirs » et à la séparation entre « l'Etat » et la « religion » : « Or, l'article 1e de la Constitution tunisienne dispose que l'islam est la religion de l'Etat, imbriquant ainsi le religieux au politique. Dès lors, les confusions ont été constantes. L'heure est aujourd'hui propice à une clarification, c'est-à-dire à l'émergence d'un Etat qui reconnaît la liberté de conscience et ne favorise aucune religion. Ce choix est nécessaire, crucial, décisif pour nous, Tunisiens, qui sommes attachés aux valeurs universelles et au respect des droits humains »[22].

L'enjeu est double et les débats révèlent combien sont étroitement intriquées les réflexions rationnelles sur le fonctionnement d'un Etat et le sentiment d'appartenance à un groupe. Lorsque Rached Ghannouchi affirme que « Bourguiba était un ennemi de notre culture arabo-musulmane »[23] il agit à la fois sur la fibre identitaire et la fibre religieuse. Lorsque Yadh Ben Achour explique dans les médias qu'il n'est pas possible de rompre avec la référence à l'islam dans la Constitution, c'est au nom d'une référence identitaire analogue à celle qui était invoquée au sein de l'Union européenne quand a été discuté le préambule d'un texte constitutionnel en 2003. Les arguments des opposants, dans les deux cas, se font écho : Est-ce que l' « être tunisien » se fond totalement dans une identité arabo-musulmane ? Comment prendre en considération l'histoire (celle de Carthage, celle des communautés juives, chrétiennes –qui ont donné deux papes à l'Eglise romaine- et païennes, celle du shi'isme, celle des différentes communautés locales avec leurs us et coutumes) et les référents identitaires qui ont précédé la conquête des troupes musulmanes ? Quelle place accorder aux travailleurs d'Afrique subsaharienne ? Comment tenir compte de celles et de ceux qui ne veulent plus se reconnaître dans la religion musulmane ? Les convertis au bouddhisme qui ont ouvert un temple clandestin à Tunis, les convertis au christianisme qui pratiquent leur religion en cachette, les adeptes d'autres groupes religieux qui vivent aussi de manière clandestine, les athées qui cherchent, en vain jusqu'à présent, à se faire reconnaître comme tels. En d'autres termes, la gageure de l'Assemblée constituante qui sera élue en juillet 2011 consistera à prendre en compte la réalité d'une situation qui dépend à la fois de la prégnance de la religion musulmane dans la population et de la force du phénomène de sécularisation provoquant le développement d'une société moins homogène aujourd'hui qu'elle ne l'a été à un moment.

Tensions et issues sociales

Il importe de saisir ces débats dans la lourde pâte des difficultés quotidiennes pour approcher les mouvements de l'opinion tunisienne. La mort de Bouazizi, immolé à Sidi-Bouzid en décembre 2010 a permis de montrer combien la désespérance sociale était profonde. La reproduction de son geste, en Tunisie et ailleurs dans le monde de langue arabe majoritairement musulman, a provoqué un vent de panique et de vives controverses entre représentants du magistère religieux : fallait-il condamner comme l'ont fait le mufti de la République tunisienne[24] et Al Azhar, dont la déclaration visait à appliquer le principe de la

[22] Samia El-Mechat, « Sur la séparation de la religion et de l'Etat dans la nouvelle Tunisie », mis en ligne sur le Dali's Blog le 9 février 2011 : http://cassiusdali.wordpress.com/2011/02/09/texte-de-samia-el-mechat-sur-la-separation-de-la-religion-et-de-letat-dans-la-nouvelle-tunisie/.
[23] Chokri Hamrouni et Vincent Geisser, « Interview inédite de Rached Ghanouchi leader historique du mouvement tunisien « Renaissance », entretien réalisé à Londres en juin 2001 et mis en ligne sur le site oumma.com le 30 janvier 2011.
[24] « Le Mufti de Tunis invite à ne pas prier pour les 'suicidés par le feu' », *al-Yawm al-Sâba'*, 21 janvier 2011.

« louange » envers le bon dirigeant et de la « patience » envers le mauvais[25] ? Ou, à la suite du shaykh Qardhâwî, fallait-il implorer « Dieu » de pardonner à Bouazizi son geste car la cause de la lutte contre le « tyran » était déclarée « juste »[26] ? Le débat n'a pas été tranché dans le passé, il ne l'est pas davantage dans le contexte du printemps 2011 dans les sociétés libyenne, syrienne, bahreïnie ou yéménite pour ne prendre que les cas les plus significatifs.

Les principaux termes de la situation économique et sociale sont connus. Les manifestants ont, surtout à partir du 28 janvier, dénoncé la précarité des conditions de travail, la faiblesse des rémunérations, la corruption et l'arbitraire dans le traitement administratif des dossiers, le non respect des droits des travailleurs, le chômage -apparaissant encore plus insupportable lorsqu'il concerne au moins un tiers des diplômés-, le comportement mafieux du clan Traboulsi qui, en prenant des parts dans toutes les sociétés émergentes sur des secteurs lucratifs, a empêché le développement d'une catégorie de chefs d'entreprises dynamiques et responsables, les appétits des sociétés étrangères… L'agitation sociale du premier semestre 2008 a sonné comme un coup de semonce : à Redeyef, en janvier, de jeunes diplômés ont dénoncé l'attribution d'emplois au sein de la Compagnie des phosphates de Gafsa, sous le mode du favoritisme ; les manifestations ont ensuite gagné toute la région à la suite de rumeurs –fondées- de privatisation des mines au profit d'un consortium étranger (capitaux saoudiens et espagnols). Dix-huit mois plus tard, Ben Guerdane a été le siège d'un autre soulèvement illustrant l'une des difficultés de la société tunisienne : sa dépendance à l'égard du marché parallèle en raison du désintérêt du pouvoir central pour le développement du sud-tunisien. La population a, en effet, refusé de se soumettre à la décision de fermer le seul point de passage marchand entre la Tunisie et la Libye dit « Ras Ejjedir » pour récupérer au profit des « familles régnantes » les bénéfices de ce commerce.

Quelles sont les alternatives, au-delà des proclamations unanimes de lutte contre la corruption ? Le programme économique de l'UGTT, qui s'inspire des thèses socialistes en faveur de la nationalisation des « moyens de production » n'a pas empêché la centrale syndicale, sous la direction de Habib Achour, d'accompagner le mouvement de libéralisation de l'économie dans les années 1970 tout en défendant les « acquis sociaux » : couverture maladie, protection sociale, éducation pour tous. Cette orientation a été suivie de crises internes, surmontées après reconnaissance de « fautes »[27]. Le poids de l'UGTT, qui compte un demi-million de membres en 2010 et qui a mis ses locaux régionaux à la disposition des manifestants de la « révolution de jasmin », conduit le ministre des Affaires sociales Mohamed Ennaceur, titulaire de ce poste à plusieurs reprises, à éviter le rapport de forces dans la perspective d'une reprise des activités économiques du pays[28]. A la gauche de l'UGTT et sur le modèle d'ATTAC France, des comités de défense ont été créés dans les années 2000 pour fonder des associations telle que le Rassemblement pour une Alternative Internationale de Développement (RAID). Leur rayonnement reste relativement modeste, il ne permet pas d'envisager une rupture proche avec l'économie libérale portée à la fois par les politiques gouvernementales, la Banque centrale de Tunisie, les plans d'ajustements structurels du FMI et l'inscription des échanges tunisiens dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Du côté des mouvements revendiquant une référence religieuse musulmane, si l'action sociale de proximité est effective, la réflexion sur un projet économique alternatif global et viable ne paraît pas davantage aboutie. Il n'y a pas d'enseignement spécifique sur la finance dite « islamique » à l'Université Zitouna, et la participation de la totalité des Etats membres de

[25] Dominique Avon, « Suicides, islam et politique. Retour sur les événements de Tunisie », paru en français le 1e février 2011 (http://www.laviedesidees.fr/Suicides-islam-et-politique.html) et en arabe dans *Al-Awân* (http://www.alawan.org/%D8%AD%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%AA-%D8%A7%D9%86%D8%AA%D8%AD%D8%A7%D8%B1%D8%8C.html).
[26] http://www.aljazeera.net/NR/exeres/4574D5A4-96DF-4616-829B-D048601B6FFC.htm?GoogleStatID=9.
[27] « Notre rôle historique est d'éclairer les chemins du syndicalisme ». Entretien avec Abid Briki, membre du Bureau Exécutif de l'UGTT, avec Nadia Omrane, Alternatives citoyennes, n°7, 20 février 2002, consulté le 17 avril 2011 sur le site : www.alternatives-citoyennes.sg.
[28] « Tunisie : Quand le ministre des Affaires sociales ménage l'UGTT », www.africanmanager.com, 11 avril 2011.

l'OCI aux différents niveaux de l'économie mondiale rend difficile un renversement de tendance à court ou moyen terme.

A l'exception remarquée du PCOT (Parti communiste des ouvriers de Tunisie) conduit par Hamma Hammami et soutenu par son épouse l'avocate Radhia Nasraoui, une frange notable de la génération estudiantine des années 1960, militant à l'extrême gauche a, au cours des années 1980, adopté une orientation social-démocrate dépouillée du projet de « révolution » tout en restant concernée par le sort des « déshérités ». Ahmed Néjib Chebbi, président du Parti Démocrate Progressiste et ministre du Développement régional et local tunisien dans le gouvernement Ghannouchi, illustre cet itinéraire. Arrêté et condamné en 1968, il a été gracié deux ans plus tard et s'est exilé en Algérie puis en France. De retour en Tunisie, il a fondé le Rassemblement socialiste progressiste pour devenir le seul opposant légal au régime de Ben Ali après la signature du Pacte National en 1988. De nouveau marginalisé, il a transformé le RSP en PDP au cours de l'année 2001 pour en faire l'organisation relais des démocrates de tous horizons. Cofondateur du Comité du 18 octobre, proche du *think tank* états-unien American Enterprise Institute, Chebbi a incité Rached Ghannouchi à faire des concessions sur la plateforme commune, puis passé le relais de la direction du PDP à Maya Jribi en 2007. Parallèlement, en 1993, le Parti Communiste de Tunisie a renoncé au marxisme, s'engageant sur une ligne de « centre-gauche » pour devenir le Mouvement Ettajdid sous la houlette d'Ahmed Brahim et s'ouvrir en 2007 à des personnalités indépendantes comme l'économiste Mahmoud Ben Romdhane et l'universitaire féministe Sana Ben Achour. La nouvelle ligne idéologique n'est pas très éloignée de celle du Forum démocratique pour le travail et les libertés (FDTL) de Mustafa ben Jaafar. Tous les Tunisiens le savent, c'est avec ces partis, et quelques dizaines d'autres nouvellement créés, qu'il va falloir faire vivre, pour la première fois, un réel pluralisme démocratique.

*
* *

Le mouvement révolutionnaire ne s'est pas borné à la Tunisie. L'Egypte a suivi, dans un climat rendu plus lourd par le poids des tensions interconfessionnelles et la proximité du conflit israélo-palestinien : la famille Moubarak a été écartée du pouvoir, les archives des *Mukhabarat* ont été brûlées, la parole a également été libérée et un processus de révision constitutionnelle engagé ; mais l'armée conserve la totalité du pouvoir qu'elle exerçait à la veille de la chute du Raïs. La Libye subit une guerre civile, après une phase insurrectionnelle et l'intervention d'une coalition internationale comprenant des Arabes mais rapidement relayée par les forces de l'OTAN. Le Yémen n'en finit pas de voir son président quitter ses fonctions. La famille régnante sunnite de Bahreïn a entravé l'expression d'une opposition principalement shi'ite en faisant intervenir les troupes du Conseil de Coopération du Golfe, dont celles de l'Arabie saoudite qui a maté ses propres opposants shi'ites à l'Est de la péninsule. Le gouvernement irakien d'Al-Maliki a protesté, mais il est encore trop affaibli par l'occupation, la guerre civile et les tensions intestines pour prétendre jouer un rôle sur la scène régionale. Relayant les mises en garde de Téhéran, le Hezbollah –dans un Liban sans gouvernement depuis janvier 2011- a également dénoncé cette ingérence dans les affaires intérieures d'un pays souverain. L'allié syrien, en revanche, a justifié l'intervention, croyant pouvoir ainsi monnayer la stabilité de sa population auprès de Riad : les manifestations de la mi-avril prouvent qu'une partie de la population syrienne ne l'entend pas de la sorte. A Gaza, le Hamas a réprimé les manifestants favorables à la réconciliation intra-palestinienne, mais il doit faire face au défi des groupes salafistes qui contestent une ligne politique faite, bien qu'il

s'en défende, de compromissions. Si la réforme constitutionnelle en cours semble avoir apaisé les velléités des opposants marocains, il n'en va pas de même en Algérie où, après une phase de répression, le pouvoir est confronté d'une part à la mobilisation estudiantine, d'autre part au regain d'activisme du GSPC, notamment dans la wilaya de Tizi Ouzou.

La vague initialement engagée sur les côtes de Tunisie n'a pas encore entamé son retrait, loin s'en faut. Nul ne peut prédire les traits du rivage à venir. Deux éléments sont remarquables : à l'exception de la Libye, de la Syrie et de l'Iran[29], la théorie du « complot des impérialistes » n'a jamais été aussi peu évoquée ou du moins acceptée, ce qui révèle la prise de conscience inédite d'une responsabilité ; la solution d'une alternative politique « englobante » de type confessionnel, en vogue il y a une génération, fait moins recette. Prolongeant la réflexion de certaines élites[30], les citoyens du monde arabe majoritairement musulman reconnaissent, selon les échos rendus par leurs nombreux débats et à l'exception d'une marge militante et parfois violente, qu'ils se trouvent devant une configuration qui ne permet pas la reproduction d'un modèle du passé, en dépit de la vigueur des représentations mythifiées de celui-ci.

Dominique Avon, Professeur d'Histoire à l'Université du Maine
Youssef Aschi, Doctorant en Histoire à l'Université du Maine

[29] « Al-Imârat tad'au Irân li-marâj'aa sîâsatî-ha al-Iqlîmiyya wa Najâd yat'ahadu Ihbât mu'âmarat 'al-mustakabrîn' », *Al-Nahâr*, 21 avril 2011.
[30] Sana Ben Achour, « Le Code tunisien du statut personnel, 50 ans après : les dimensions de l'ambivalence », *L'Année du Maghreb* II | 2005-2006, mis en ligne le 08 juillet 2010, consulté le 14 avril 2011. URL : http://anneemaghreb.revues.org/89